

Règlement du jeu-concours #LesLotoisLisent

Article 1 – Organisation

Le Département du Lot, via la Bibliothèque départementale organise un jeu-concours sans obligation d'achat intitulé « Prix littéraire 2025 - #LesLotoisLisent »
Il sera proposé sur : mediatheque-numerique.lot.fr, et relayé sur les réseaux sociaux pour le faire connaître.

Article 2 – Objet

L'objet du jeu-concours est de constituer un jury de lecteurs pour élire leur roman préféré parmi les cinq présélectionnés par la Bibliothèque départementale.
Un participant sera tiré au sort et remportera 3 romans sélectionnés par la Bibliothèque départementale.
Il est ouvert à toute personne majeure résidant en France.

Article 3 – Modalités de vote

Le vote sera ouvert du 20/01/2025 au 27/04/2025 et sera réalisé en ligne sur mediatheque-numerique.lot.fr
Il nécessite de posséder une adresse de courrier électronique.
Le candidat devra accepter les conditions générales d'utilisation.

Il n'est admis qu'une seule participation par personne (même nom, même prénom, même adresse mail). Toute réponse dont les coordonnées seraient incorrectes ou incomplètes ne sera pas prise en compte

Article 4 – Modalités de désignation des livres gagnants

Les participants se rendent sur le bulletin de vote en ligne et coche leur roman préféré.
L'ouvrage gagnant sera celui qui aura obtenu le plus grand nombre de votes.

Article 5 – Tirage au sort et remise du lot

Un participant sera tiré au sort et se verra remettre par la Poste un lot de 3 livres sélectionnés par la Bibliothèque départementale du Lot.

Article 6 – Responsabilité de l'Organisateur

La Bibliothèque départementale ne pourra être tenue responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté, ce jeu-concours devait être modifié, reporté ou annulé.

La participation au concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances ou dysfonctionnements techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, l'absence de protection de certaines données contre les détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

Article 7 – Acceptation du règlement

La participation au jeu-concours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 8 – Données à caractère personnel

Par la communication spontanée de ses données à caractère personnel lors de son inscription au jeu-concours, le participant consent à ce que ses données soient collectées et traitées par la Bibliothèque départementale en vue de gérer sa participation.

La Bibliothèque départementale est notamment autorisée à collecter et conserver les données des participants jusqu'à la fin du concours.

Conformément à loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Libertés » et au Règlement (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données personnelles (RGPD), chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données personnelles le concernant. Tout participant peut également s'opposer pour motif légitime à leur utilisation, limiter leur traitement et retirer son consentement à tout moment ou encore définir des directives post-mortem. Chaque participant peut, sous réserve de justifier de son identité, exercer l'ensemble de ses droits en adressant sa demande par mail à : mediatheque.numerique@lot.fr